

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD147

présenté par
Mme Marsaud, rapporteure

ARTICLE 55

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« concernant le bâtiment »,

les mots :

« relatives aux bâtiments concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.